

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

L'épargne française et son développement annuel (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 47 (1906), p. 226-234

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1906__47__226_0

© Société de statistique de Paris, 1906, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

L'ÉPARGNE FRANÇAISE ET SON DÉVELOPPEMENT ANNUEL

(*Suite et fin* [1])

TROISIÈME PARTIE

COMBIEN L'ÉPARGNE PLACE-T-ELLE ANNUELLEMENT EN VALEURS MOBILIÈRES ? BASES ET CONTRÔLE DE CETTE STATISTIQUE (*Suite et fin*)

XXVII (*suite*)

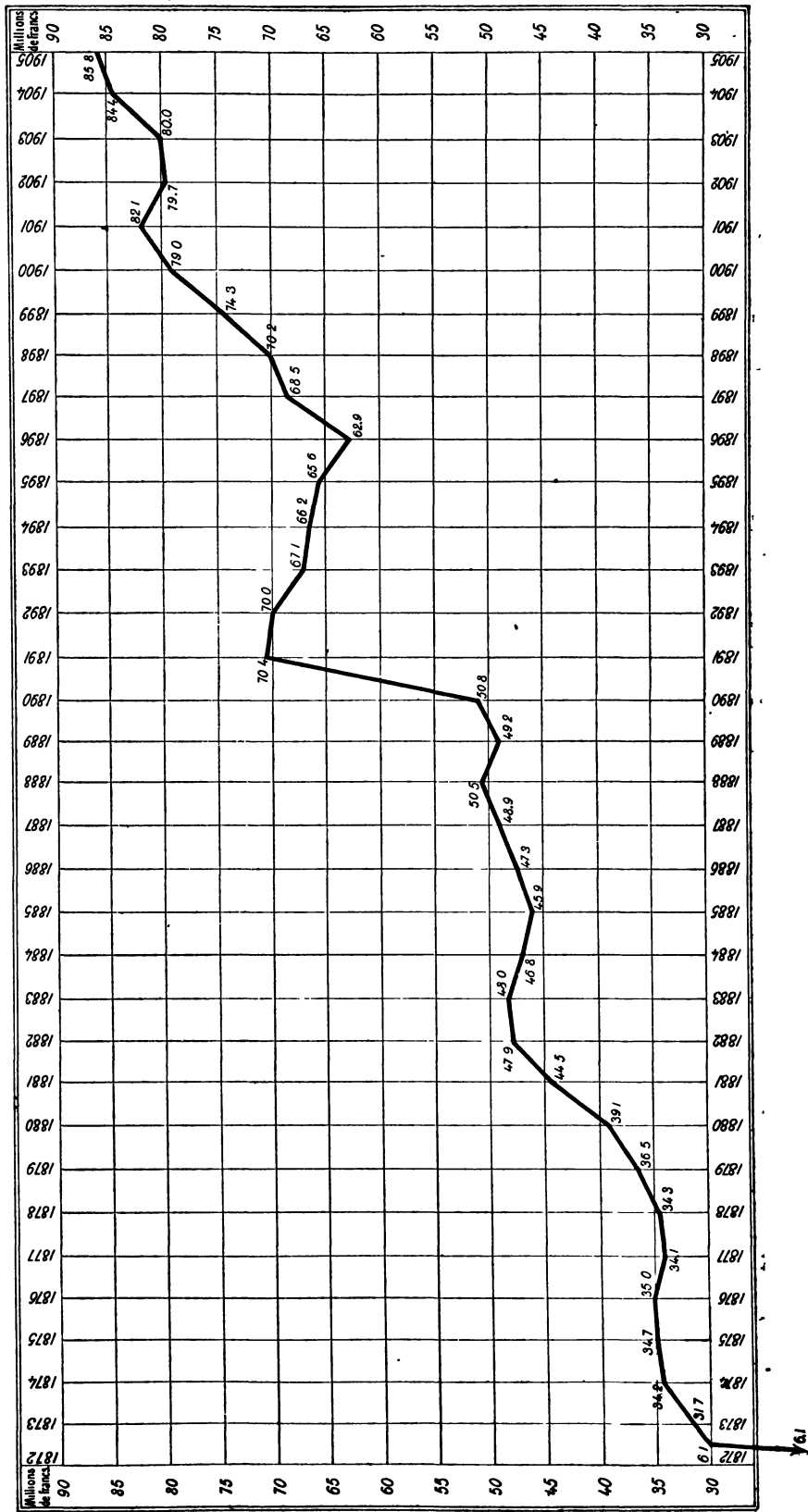
D'autre part, les fonds d'État étrangers n'étant pas passibles de la taxe de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières, ne peuvent être évalués d'après le produit de cette taxe. D'autres éléments de calcul, comme les droits de timbre, les droits d'abonnement, etc., dans le détail desquels nous ne pouvons entrer aujourd'hui, doivent entrer en ligne de compte. Quoi qu'il en soit, pris en bloc, ces chiffres démontrent, une fois de plus, dans quelle énorme proportion les placements de l'épargne française en titres mobiliers français et étrangers se sont accrus. On pourra en juger encore par les graphiques suivants n^{os} 2 et 3 dans lesquels nous indiquons : 1^o le produit de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et les revenus de certaines collectivités, fonds étrangers non compris, de 1872 à 1905 ; 2^o le montant total des valeurs françaises et étrangères, fonds d'État étrangers non compris, sur lequel la taxe sur le revenu a été assise.

1. Voir numéro de mai 1906, p. 166, et numéro de juin, p. 191.

PRODUIT DE LA TAXE SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIÈRES ET LES REVENUS DE CERTAINES COLLECTIVITÉS (1872-1905)

(Les fonds d'État étrangers n'étant pas soumis à la taxe ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous)

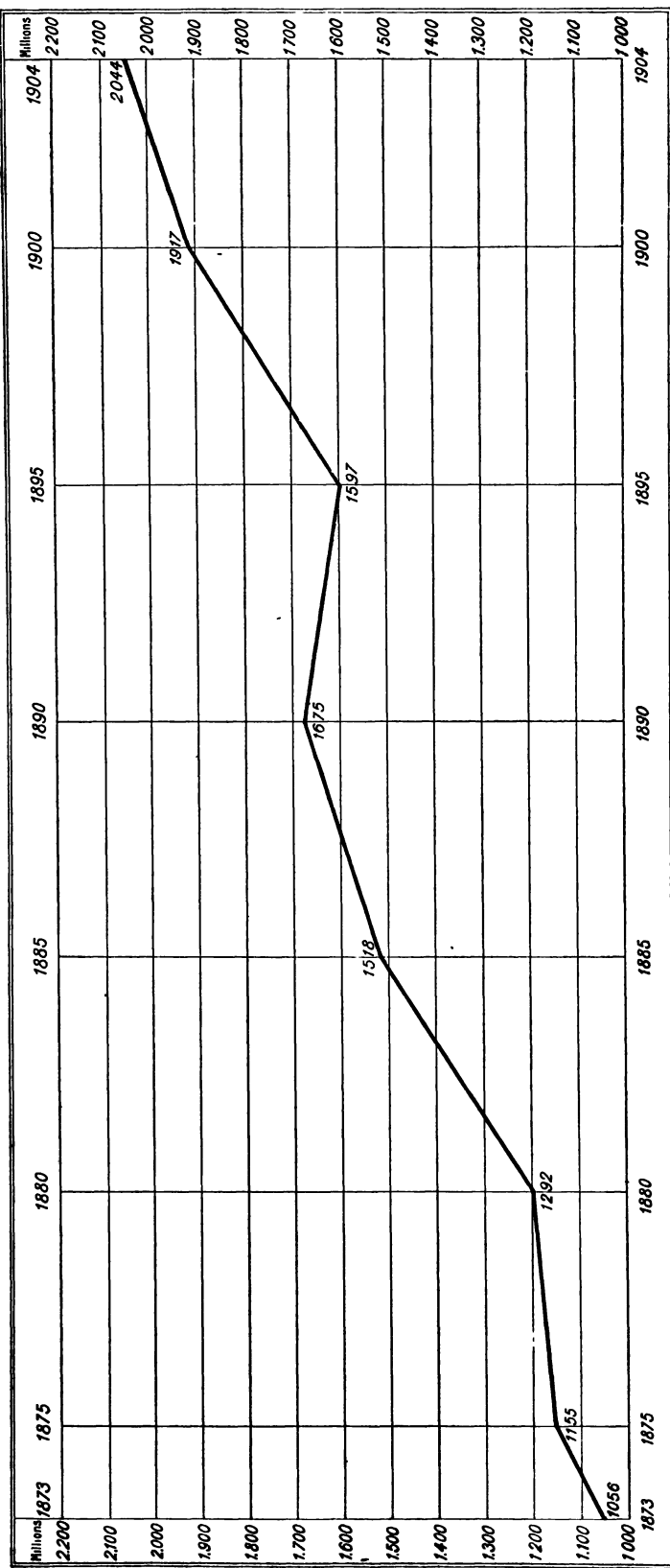
Graph. n° 2



**MONTANT TOTAL DES VALEURS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES (FONDS D'ÉTAT ÉTRANGERS NON COMPRIS)
SUR LESQUELLES LA TAXE SUR LE REVENU A ÉTÉ ASSISE**

Ne sont pas comprises dans le total les sommes payées par les Sociétés ayant des biens en France, les revenus de certaines collectivités, pénalités et recettes diverses

(Graph. n° 3)



XXVIII

L'annuité successorale mobilière depuis 1870

Les annuités successorales mobilières, sans compter les donations, ont suivi la progression énorme suivante :

Années	Annuité successorale mobilière Milliards	Années	Annuité successorale mobilière Milliards
1870	1 549	1890	2 889
1875	2 037	1895	2 933
1880	2 477	1898	3 531 (*)
1885	2 622		

Voir ci-après (page 230), le graphique n° 4 démontrant la progression des valeurs successorales.

XXIX

**Quel est approximativement le montant annuel de ces épargnes ?
Quels en sont les modes de placement ?**

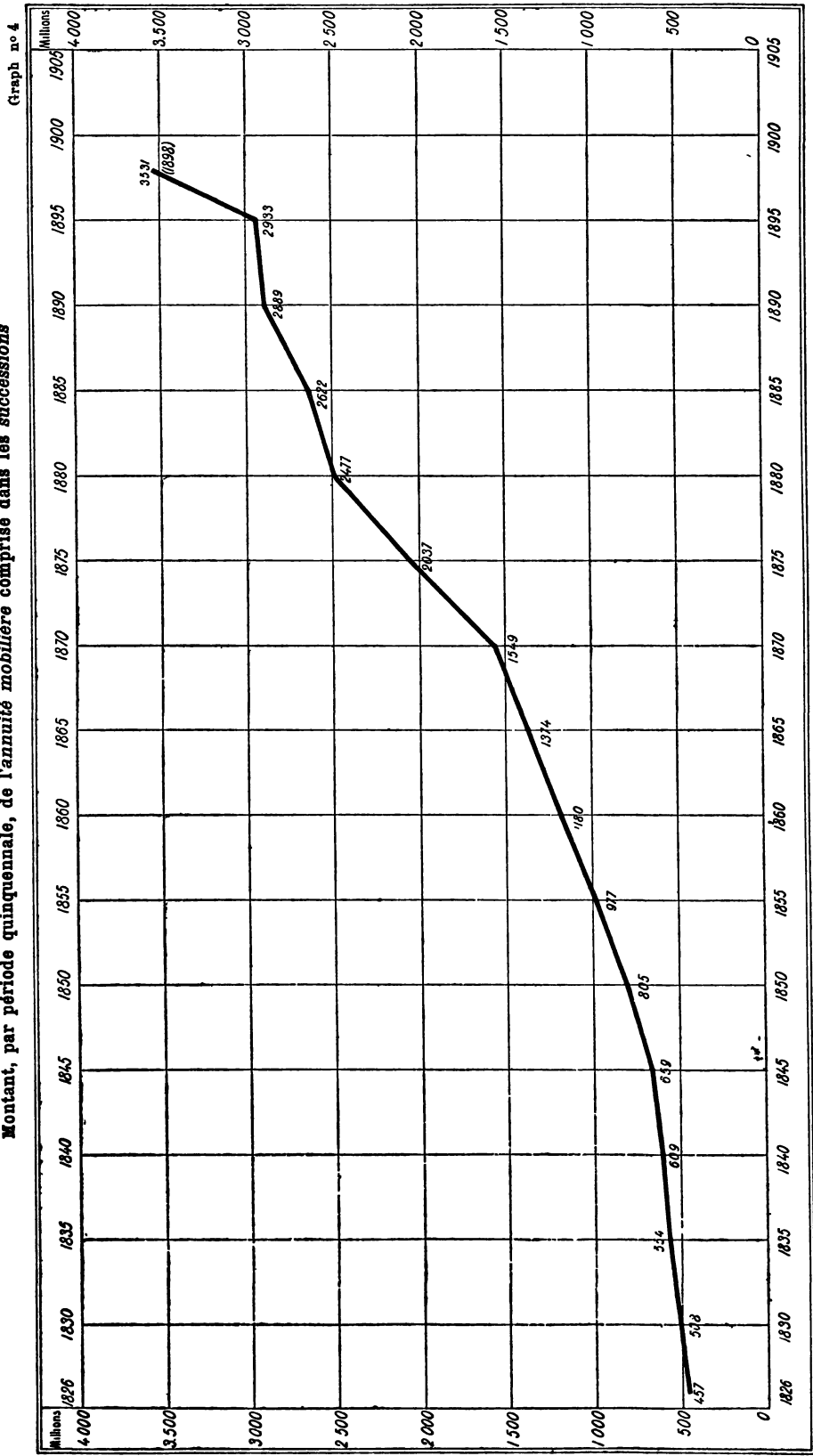
Nous pouvons maintenant résumer tout d'abord, en un tableau synoptique, les statistiques précédentes :

	Années				
	1885	1890	1895	1900	1905
	Millions				
Dépôts de fonds dans plusieurs sociétés de crédit (*).	912	1 302	1 511	2 171	2 897
Dépôts de fonds à la Banque de France . . .	358	432	619	507	623
Valeurs des titres en dépôt à la Banque de France.	3 113	3 988	4 939	6 566	6 980
Achats et ventes de rentes par les comptables du Trésor; solde des achats, déduction faite des ventes	187	60	161	184	135
Obligations de chemins de fer vendues (<i>en millions</i>).	750	463	208	817	169
Montant de ces ventes.	233	198	97	349	75
Produit de l'impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières	45,9	50,8	66,6	79	85,8

1. Depuis 1898, la Direction générale de l'enregistrement a cessé d'établir la distinction entre les valeurs mobilières et les valeurs immobilières et ne donne plus que le chiffre total de l'annuité. En présence des réclamations qu'a suscitées cette manière de procéder, il a été décidé, qu'à l'avenir, la statistique porterait alternativement chaque année sur la déduction du passif et sur la nature des valeurs : mais, sans que nous puissions donner des chiffres aussi rigoureusement exacts et contrôlés que ceux que nous indiquons ci-dessus, nous pouvons dire que la progression des annuités successorales mobilières, dans les années qui s'écoulent de 1899 à fin 1904, a été très importante, ce qui est la conséquence de l'importance croissante et grandissante des créations et émissions de titres mobiliers.

2. Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel, Société Marseillaise de Crédit.

LA PROGRESSION DES VALEURS SUCCESSORALES
Montant, par période quinquennale, de l'annuité mobilière comprise dans les successions



Souscriptions aux emprunts en rentes 3 % amortissable et 3 % perpétuelle de 1880 à 1905.	4 milliards 200 millions.
Emprunts de colonies et protectorats de 1891 (premier emprunt) à 1903 (dernier emprunt).	520 millions.
Emprunts de la ville de Paris de 1880 à 1905.	948 millions.
— des villes et des départements de 1880 à 1905	80 millions.
Obligations communales et foncières émises de 1880 à 1905	1 milliard 925 millions.

	1885	1890	1895	1900	1904
Dépôts de fonds dans les caisses d'épargne.	2 211	2 916	3 395	3 263	3 210
Nombre de livrets dans les caisses d'épargne.	4,9	5,7	6,4	7,1	7,3

	1878-1882	1883-1887	1888-1892	1893-1897	1898-1902
Sociétés de secours mutuels (avoir).	56,8	71,6	80,6	117,0	160,0
Nombre de membres de ces sociétés	0,9	1,0	1,2	1,3	1,7

	1885	1890	1902	1904
	Milliards			
Ensemble des valeurs mobilières.	»	74	87 à 90	90 à 93
Dont, en titres étrangers.	»	20	25 à 27	27 à 30

	1895	1900	1904
Nombre de constructions nouvelles.	64 794	71 934	70 435
Additions de constructions.	31 315	32 288	34 146

XXX

En ramenant tous ces chiffres à une moyenne annuelle, on peut donc proposer les évaluations suivantes :

	Millions
1° Moyenne annuelle, depuis 1885, de l'accroissement des dépôts dans les sociétés de crédit.	95
2° Moyenne annuelle de l'accroissement des dépôts à la Banque de France	12,6
3° Accroissement moyen annuel des dépôts dans les caisses d'épargne	50
4° Achats de rentes par l'intermédiaire des comptables du Trésor, ventes déduites : moyenne annuelle.	125
5° Achats de rentes par le public.	125
6° Achats d'obligations de chemins de fer, déduction faite des remboursements, moyenne annuelle.	88
7° Souscription à des emprunts français, colonies et protectorats, obligations de la ville de Paris, des départements, du Crédit Foncier, moyenne annuelle depuis 1880.	280
8° Placements annuels, souscriptions à des titres divers, français et étrangers.	1 000 à 1 200
9° Placements de fonds à l'étranger, achats de valeurs à l'étranger, restant en dépôt dans des banques étrangères	<i>Mémoire.</i>
10° Achats de biens mobiliers ayant comme contre-partie des ventes de biens mobiliers.	<i>Mémoire.</i>
11° Dépenses faites pour l'amélioration de son habitation, constructions et réparations d'immeubles, etc.	<i>Mémoire.</i>
12° Prêts hypothécaires et chirographaires, déduction faite des remboursements de prêts antérieurement consentis	<i>Mémoire.</i>

XXXI

Les doubles emplois

Il ne conviendrait pas, à moins de commettre de grosses erreurs, d'additionner ces divers indices, car on ferait des doubles emplois. Les dépôts de fonds dans les caisses d'épargne étant convertis en achats de rentes sur l'État, ce serait une erreur de considérer comme indice des placements annuels de l'épargne, les dépôts effectués dans les caisses d'épargne et, d'autre part, les achats de rente effectués avec ces dépôts.

Il en serait de même si on additionnait les achats de valeurs mobilières qui peuvent s'effectuer sans tenir compte des ventes qui sont la contre-partie de ces achats

D'autre part, une quantité de placements divers, dépôts de fonds et achats de valeurs, s'effectuent à l'étranger et ne peuvent donner lieu à une évaluation précise. Nous ne les décomptons, dans cette statistique, que pour *mémoire*, bien qu'il soit de notoriété publique que ces placements et exodes de capitaux français aient été considérables dans ces dernières années. D'autre part, sur les épargnes que l'on fait annuellement, une partie est consacrée à l'amélioration de son habitation, de son *home*, à des constructions nouvelles, à des additions de construction, à des dépenses de luxe ou de bien-être. Nous ne les comptons également que pour *mémoire*, bien qu'ils représentent des capitaux importants.

La statistique suivante, extraite des documents officiels que publie la *Direction générale des contributions directes* dont les statistiques sont toujours si sûres, qui indique le nombre de constructions nouvelles et celui des additions de construction en 1895, 1900, 1904, est significative :

Années	Nombre	
	de constructions nouvelles	d'additions de construction
1895	64 794	31 315
1900	71 934	32 288
1904	70 435	34 146

Nous avons voulu nous borner à indiquer quelques indices qui permettront de continuer les recherches que nous avons faites. Les divers éléments d'évaluation et de calculs que nous avons fournis, en les décomposant, sont suffisants, croyons-nous, pour nous permettre de dire que sur les épargnes qui sont, chaque année, (disponibles en France, 1 500 millions choisissent, bon an mal an, des placements mobiliers. Nous avons montré comment on pouvait suivre en quelque sorte, année par année, la piste de ces placements.

Ma's ce n'est pas tout.

On connaît les habitudes de prudence de l'épargne française. Elle a soin de diviser ses placements, de ne pas mettre, suivant le vieux dicton, « tous ses œufs dans le même panier ». En même temps, elle ne place pas tous les capitaux dont elle peut disposer. Il n'y a que les capitalistes et rentiers imprudents qui confient toute leur fortune, grosse ou petite, à un seul placement. Elle en conserve toujours

une bonne partie disponible, soit en or, soit en billets de banque, pour faire face à des besoins imprévus. Un rentier français a toujours dans sa caisse une certaine somme non employée qu'il conserve comme *réserve* et qu'il utilisera, en cas de besoin. Aux 1 500 millions dont chacun peut, comme nous l'avons fait, suivre la trace, la *piste*, il conviendrait donc d'ajouter les centaines de millions non placés, restant dans les caisses des particuliers et qui sortent de leurs cachettes au moment où on s'y attend le moins. Ce sont là de véritables *réserves d'épargne* que l'on peut estimer, sans exagération, à 10 ou 15 % du capital placé annuellement, soit à environ 150 à 225 millions.

XXXII

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

L'épargne française place annuellement en valeurs et titres mobiliers ou conserve en réserve 1 500 millions à 2 milliards en chiffres ronds

Ainsi :

- 1 500 millions de placements annuels sur les titres mobiliers négociables en France, titres français et étrangers;
- 100 à 200 millions environ venant grossir annuellement le montant des dépôts de fonds dans les banques privées, sociétés de crédit, en comptes courants ou en comptes de chèque et se placent définitivement pendant les années suivantes;
- 150 millions à 225 millions de capitaux, véritable *réserve d'épargne*, restent inutilisés et conservés dans les caisses particulières, dans les *bas de laine* des petits et gros épargneurs.

Total. . . 1 750 à 1 925 millions,

tel est le chiffre d'épargnes que nos capitalistes et rentiers auraient chaque année à leur disposition et pourraient placer. Ce chiffre n'a rien d'exagéré : il est plutôt modéré, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, car nous ne tenons pas compte des capitaux prélevés sur les épargnes annuelles, qui sont employés soit en objets nécessaires, soit en objets d'art, de luxe qui, eux aussi, quand ils sont intelligemment choisis, accroissent le capital dans l'avenir, ou bien encore ceux qui sont destinés à améliorer son intérieur, à donner plus d'aisance, plus de gaieté, plus de confortable à son *home*.

XXXIII

Nos gros sous. — Pourquoi il convient de ne pas inquiéter cette épargne

La statistique que nous venons d'établir, en en indiquant les bases et le contrôle et en en donnant les chiffres, en quelque sorte, par le menu, pourra permettre à tout le monde de contrôler, de discuter et d'évaluer, comme nous venons de le faire, la partie de l'épargne française, de ses « gros sous », qui se place en titres mobiliers ou qui s'accumule tous les ans dans les caisses des établissements de crédit, ou bien encore s'emploie en rentes, en titres mobiliers.

C'est une étude statistique, scientifique, que nous avons voulu faire en indiquant

comment, à notre avis, elle pouvait être entreprise, comment elle pouvait être suivie et contrôlée. Nous n'avons pas voulu rechercher ni l'ensemble de l'épargne annuelle en France, ni le mouvement de la richesse publique et privée. Notre rôle et notre but étaient plus modestes : « *A combien peuvent s'élever les placements annuels de l'épargne française en titres mobiliers ?* » Rien de plus : rien de moins. Nous avons établi les bases de cette statistique : chacun peut en vérifier les chiffres, les discuter, les approuver, les contredire et en proposer d'autres. Notre conclusion est la suivante : 1 500 millions à 2 milliards par an en chiffres ronds, tel est le montant de cette épargne, de ce « bas de laine » du capitaliste, du rentier, du paysan français.

Nous pouvons donc répéter encore ce que nous ne cessons d'affirmer : c'est que nulle part on ne trouve une semblable richesse de petits épargneurs, nulle part on ne trouve une semblable accumulation de capitaux, et on comprend facilement pourquoi cette épargne, qui serait certainement plus considérable encore sans les pertes énormes qu'elle a subies, est toujours sollicitée par les emprunteurs étrangers. La France, nous l'avons dit souvent, est commanditaire de presque tous les pays du monde. Cette richesse est le fruit de son travail et de ses économies. Elle s'est accrue, malgré les agitations et les craintes de la politique intérieure et extérieure, malgré les luttes des partis politiques, malgré même les intempéries des saisons. Elle se serait accrue dans de plus fortes proportions encore si, à chaque instant, l'épargne n'avait pas été troublée dans ses placements par les menaces d'impôts nouveaux, par l'« obsession fiscale » qui agite le cerveau de grand nombre de nos législateurs, ou bien encore, si, à chaque instant, on ne lui répétait pas sur tous les tons que la France se ruine, que la richesse de notre pays diminue, qu'il n'y a plus de sécurité dans les placements de titres français ; si au lieu de lui donner de salutaires et sages conseils, on ne disait pas à notre épargne d'avoir confiance en tout excepté dans notre pays. Elle eût pris un plus grand développement si elle avait servi à commanditer, chez nous, des entreprises nouvelles, de grandes affaires commerciales et industrielles françaises ; si, au lieu d'être le « Banquier de l'Europe », le commanditaire de tous les pays étrangers, elle était et restait le Banquier de la France et le commanditaire d'entreprises françaises. Nous devons être ménagers de cette richesse, veiller sur elle avec soin, et ne la prêter qu'à bon escient aux pays qui la guettent. Il ne faut plus inquiéter cette épargne par des propositions ou projets de loi téméraires. On l'effraye en montrant, ce qui n'est pas, que tout est pour le mieux, finances, crédit, épargne, dans les pays étrangers et que chez nous tout est au plus mal. Cette épargne est indispensable au pays en temps de paix ; elle lui est non moins indispensable en temps de guerre, car elle est, avec l'armée, sa sécurité et sa sauvegarde. Le jour où, malheureusement, une guerre européenne viendrait à éclater, nous le disions récemment encore, ce n'est pas seulement à coups de canon et de mitraille qu'on se battrait, mais à coups de milliards, et le pays qui pourra le plus longtemps supporter financièrement les charges d'une guerre, a grandes chances d'en sortir victorieux en épuisant son adversaire.

Alfred NEYMARCK.
